



Litige avec un notaire pour succession

Par **val_old**, le **03/06/2007** à **14:38**

le notaire qui a cloturé la succession de mon père sans un terrain, parce que notre père était pas titré et qui refuse de faire quoi que ce soit fait parti de la chambre départementale des notaires.
alors que faire? on passe au conseil régional directement?
on fatigue!
merci val

Par **Jurigaby**, le **03/06/2007** à **15:56**

Bonjour.

Benh dans ce cas là, vous pouvez essayer d'arranger les choses avec la chambre régionale des notaires...

Cdt et bon courage.